

Initiatives parlementaires

long de son rapport, en l'occurrence le rapport du Comité des forêts.

En ce qui concerne la désignation du ministère, une brève explication s'impose peut-être. En français, le ministère s'appelle déjà *Forêts Canada* et nous voulons nous assurer que la traduction soit juste.

Pour résumer la situation, je vous informe ainsi que tous mes collègues ici présents aujourd'hui que ce projet de loi recueille l'appui de tous. Les députés de tous les partis l'ont appuyé. Le ministre compétent en matière de forêts—qui après l'adoption du projet de loi, deviendra *Minister of Forests*—l'appuie, de même que le secrétaire parlementaire.

Il a été renvoyé à un comité. Les membres du comité l'ont examiné article par article, certaines propositions de modification formulées par le secrétaire parlementaire et moi-même ont fait l'objet d'un débat et ont été acceptées par le comité qui l'a renvoyé à la Chambre.

Je ne veux pas prolonger inutilement le débat d'aujourd'hui. Je crois que l'objectif visé ici est de l'adopter à l'étape de la troisième lecture pour qu'il sorte de la Chambre afin de passer à l'étape suivante.

En terminant, je voudrais demander au secrétaire parlementaire qui va faire quelques observations un peu plus tard d'expliquer les raisons qui ont motivé ces amendements.

[Français]

On recevra peut-être une explication des raisons qui ont motivé ces amendements. Également, j'aimerais personnellement remercier, pour son appui, le ministre.

[Traduction]

Je voudrais mentionner les députés qui y ont été mêlés de près ou de loin, sans citer de noms. Qu'il suffise de dire que le ministre a appuyé le projet de loi dès le début, comme le secrétaire parlementaire ainsi que mes collègues de tous les partis à la Chambre. J'espère qu'ils vont continuer de l'appuyer. Je les remercie en mon nom personnel.

[Français]

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts): Monsieur le Président, je prends également la parole aujourd'hui pour appuyer l'adoption de ce projet de loi, déposé par mon collègue de Restigouche—Chaleur.

Évidemment, certains penseront que c'est un changement mineur, mais dans les faits, il est profond, parce que le ministère des Forêts en est quand même un à part entière. C'est un ministère qui a été créé, et dont les Canadiens s'attendent beaucoup. Il est vrai que lorsque

l'on parlait du *Department of Forestry* versus le ministère des Forêts, il y avait une certaine lacune. Lorsque le député de Restigouche—Chaleur en a parlé au ministre, au comité, ainsi qu'à l'opposition officielle et, bien entendu, au Nouveau parti démocratique, je pense que les députés ont convenu qu'il fallait faire les changements qui s'imposaient.

Le ministère des Forêts est en pleine expansion. On voit le rôle de plus en plus grand que joue la forêt, tant au niveau canadien qu'au niveau international. D'ailleurs, le dernier Sommet de Rio a été une preuve vivante de ce que j'avance.

Si on s'est entendu sur ce projet de loi, c'est d'abord et avant tout en collégialité. Mais comme le soulignait le député de Restigouche—Chaleur, il y avait peut-être des petits problèmes techniques que l'on a apportés au niveau de certains amendements; c'est qu'on voulait s'assurer que la passation de *Department of Forestry* to *Department of Forest* se fasse de façon graduelle, sans qu'il en coûte les yeux de la tête au ministère pour changer tout ce qu'on appelle papeterie et toutes ces choses.

Alors, pour répondre à la question de mon collègue, les deux amendements qui ont été apportés se résument en ceci, monsieur le Président: d'abord pour s'assurer, comme je viens de le préciser, d'un transfert de *Department of Forestry* to *Department of Forest* en termes de coûts au niveau de tout ce qui peut être identifiable au niveau du ministère des Forêts.

Ensuite, monsieur le Président, ce qu'on a voulu faire par le deuxième amendement, c'est de s'assurer que partout où on emploiera les mots «ministère des Forêts», que cela soit fait. Ces amendements techniques et mineurs ne changent en rien l'esprit de collégialité et le but que visait le projet de loi. C'est pour cela, monsieur le Président, qu'au nom de mon ministre et au nom de mes collègues, il nous fait plaisir d'appuyer un tel projet de loi.

[Traduction]

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je vais me permettre une courte remarque à l'intention de la Chambre et de nos électeurs car les gens qui nous regardent ne comprennent peut-être pas l'importance de procéder à un tel changement de nom.

Je pense qu'il est important que les Canadiens sachent que mon collègue de Restigouche, depuis son arrivée à la Chambre, s'intéresse vivement à cet aspect des forêts de notre nation. Comme nous le savons tous, il fut le premier député à faire inclure une définition de l'expression développement durable dans l'article d'interprétation du projet de loi C-29 que le Parlement a étudié.